

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2024-22

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi onze avril à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 5 avril 2024 qui a été adressée par mail le 5 avril 2024.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Céline COLAS, Sylvie LEFEBVRE Thierry JANIER-DUBRY, Yann ROTA (9)

Absent : Cédric CHARRIERE (1)

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9

Date de convocation : 05/04/2024
Date de la publication en ligne : 16/04/2024

Secrétaire de séance : Yann PATULA

Objet : emplacements conteneurs semi-enterrés-SICTOM du Haut-Jura

Mme le Maire rappelle aux conseillers qu'une délibération avait été prise le 26/07/2021 **pour refuser** la mise en place des conteneurs semi enterrés.

Néanmoins, le SICTOM du Haut-Jura qui gère la collecte des ordures ménagères, a pris la décision de généraliser ce dispositif et d'abandonner le ramassage à domicile. La commune n'a donc pas d'autre choix que de trouver des emplacements.

L'objectif est d'intégrer dans le village la pose obligatoire de deux conteneurs sur quatre emplacements différents nécessaires au regard de la population sur des terrains communaux ou éventuellement départementaux, avec une certaine distance des habitations, tout en veillant à une bonne répartition sur l'ensemble du village.

Après délibération, le conseil municipal va proposer les emplacements suivants au SICTOM du Haut-Jura :

- A côté du local communal, rue sous la tour,
- Vers la fontaine du bas du village entre le terrain de M. Courtout et la RD 83,
- Sur le parking de la salle des fêtes, côté usine Millet,
- Rue de Giron à côté du transformateur sur le terrain « La Maison Pour Tous », au droit de la rue impasse des galèses.

POUR : 9 voix

Ainsi délibéré le 11 avril 2024, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2024-22 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Yann PATULA



Le Maire,
Isabelle TISSOT

